

Formulaire de restitution d'une synthèse

Arrondissement : Inspection Académique des Landes Circonscription de Mont de Marsan Hauts de l'Adour Secteur des Ecoles Publiques des cantons d'Aire sur l'Adour et de Geaune

Type de réunion

Réunion d'école publique

Discussion sur le constat (facultatif) (titres en arial gras corps 12)

Numéro et titre du premier sujet traité

03 Vers quel type d'égalité, l'Ecole doit-elle tendre ?

Ici texte saisi sans utiliser le gras en times 11, interligne normal

- Demande unanime et forte pour un bilan objectif de la mise en œuvre de la loi d'orientation de 1989. Comment la politique éducative des cycles peut-elle être remise en cause sans les résultats en soient connus ? Comment peut-on vouloir supprimer une loi pour laquelle tous les moyens n'ont pas encore été mis en œuvre sur le terrain ? Il faut donner les moyens humains de l'application de la loi d'orientation de 1989 qui allait bien dans les sens d'une plus grande égalité des chances, avant d'inventer une autre loi.
- La question de l'égalité des écoles entre elles est déjà au centre de la problématique : la décentralisation de l'enseignement primaire a créée des situations très inégales d'une commune à l'autre et génère une inégalité devant l'accès aux savoirs de plus en plus flagrante lorsque les écarts se creusent entre les communes et entre les communautés de communes. Toutes les écoles doivent avoir les mêmes moyens d'amener les enfants aux mêmes savoirs fondamentaux.
- Les parents ne doivent pas avoir la liberté du choix de la scolarisation de leur enfant. Cela doit amener une remise en cause de l'existence d'un secteur privé qui n'obéit pas aux mêmes règles que le secteur public et fausse les données en faisant une offre éducative nuisible à l'égalité de tous devant la scolarisation.
- La question de l'accueil des enfants de deux ans à l'école : l'Etat doit donner les moyens pour que l'égalité se mette en place sur tout le territoire, avec des structures adaptées aux enfants de deux ans (enseignants, éducateurs) ayant peu d'élèves.
- Comment le système d'évaluation quantifié (notes) peut-il respecter les différences ?
- Nécessité de revaloriser les formations professionnelles.

Numéro et titre du deuxième sujet traité

08 Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?

Ici texte saisi sans utiliser le gras en times 11, interligne normal

- Même conclusion sur l'accueil des enfants de deux ans : mettre en œuvre des moyens éducatifs adaptés sur l'ensemble du territoire national.
- La Grande section de maternelle n'est-elle pas devenue trop souvent un pré-Cp ? On ne parvient pas à laisser le temps nécessaire d'apprentissage de la lecture. On tue le plaisir d'apprendre à lire au nom de la technique et on crée ainsi de l'échec.
- Toujours trop de contenus à aborder à l'école élémentaire. Impression de tout survoler et de jamais pouvoir approfondir.
- Maintenir des classes hétérogènes mais avec des effectifs plus réduits compte tenu des publics d'enfants de plus en plus difficiles.

- Le redoublement : à gérer au cas par cas. Peut être positif dans certains cas et négatif dans d'autres. Ne pas généraliser les réponses.
- Les études du soir pour les élèves en difficulté n'apportent rien de plus, sinon des difficultés supplémentaires pour des élèves qui sont déjà en échec après une journée de classe de six heures et qui passent souvent plus de huit heures par jour à l'école.
- La création de structures scolaires ouvertes avec des personnels compétents et polyvalents (enseignants, éducateurs, animateurs) et avec une organisation entièrement remaniée se la journée et de la semaine de classe permettrait peut-être de répondre à cet enjeu éducatif de manière globale et non de manière sectorisée.
- Aujourd'hui les enseignants apparaissent démunis contre la gestion des conséquences sur les enfants de la misère économique, sociale et culturelle de plus en plus de familles. De plus en plus d'enfants n'entrent pas dans les apprentissages scolaires, ne développent pas les compétences langagières minimales car leur milieu est trop pauvre. L'École ne peut plus y pallier, seule. Au contraire elle creuse les écarts, sans le vouloir.

Numéro et titre du troisième sujet traité

21 Faut-il redéfinir les métiers de l'école

L'exploration des champs professionnels met en évidence plusieurs éléments de nature différente :

- des confusions s'instaurent entre l'éducation et la transmission des savoirs.
- appel est fait à la création de partenariats compétents afin de partager la mission éducative telle qu'elle est investie aujourd'hui.
- observation d'une modification de l'image de l'école et de ses métiers :
 - . Surinvestissement de la fonction enseignante et transferts de charges éducatives auparavant gérées par les parents.
 - . Vulgarisation des programmes, banalisation de l'acte pédagogique et posture parentale qui s'érige en position d'expertise.
 - . Enseigner aujourd'hui requiert –t-il de défaire ces fils afin de redonner du sens et du contenu à la mission de service public ?
 - . La situation socio-économique des parents renvoie un discours critique sur l'utilité du diplôme et de son efficacité dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle.
 - . Il semble que l'école soit utilisée de plus en plus comme un bien de consommation.
 - . La pédagogie différenciée ne produit pas d'effets car elle ne peut être mise en œuvre correctement faute des moyens humains qu'elle nécessite.
 - . L'articulation entre école et collège est difficile à mettre en place, les enseignants de collège vivant cela comme une option facultative sans importance majeure.
 - . La formation des maîtres semble de moins en moins en adéquation avec les réalités de terrain.
 - . Les directeurs d'écoles devraient voir leur statut évoluer et réellement défini afin d'exercer pleinement la fonction qui leur est demandée sur le plan de la coordination de toutes les missions qui correspondent à l'évolution du métier de directeur d'école.

Remarques complémentaires sur le débat (facultatif)

Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)

1

De réels moyens pour mettre en place la loi d'orientation de 1989, en maintenant la place de l'enfant au centre du système éducatif public et un rôle fort de l'Etat central pour développer l'égalité de tous devant le droit à l'éducation.

2

S'engager résolument vers un allègement des effectifs scolaires (classes de 15 élèves) et une démultiplication des moyens humains pour mettre en place la pédagogie différenciée nécessaire pour tenir compte des rythmes d'apprentissages différents et de la difficulté scolaire de plus en plus forte dans une société où les conséquences des inégalités sociales, culturelles et économiques sont de plus en plus ressenties par les enfants.

3 Définir un réel statut de direction d'école proche du terrain mais ayant des missions clairement définies (organisation administrative et financière, organisation du travail des équipes pédagogiques, relations avec les partenaires de l'école ...etc...)